

Procès-verbal du Conseil d'Administration CCAS 3 mars 2026

Membres présents :

Mmes JACOB, BENACEUR, DESCOMBES, JULIEN, LEDY, LEPRETRE –
Mrs FOREST, LICHANI, MAHUET, TATU.

Membres excusés :

Mmes BIOSA (a donné pouvoir à Mme BENACEUR), FLAMAND (a donné pouvoir à Mr TATU),
Mrs DEROT (a donné pouvoir à Mme JACOB), PRONCHERY.

Appréciation du quorum : 10 membres présents/17 : 13 voix (3 pouvoirs)

Déroulé de la séance

1) Procès-verbal et compte rendu de la séance du 3 février 2026.

Le procès-verbal du CA et le compte rendu de la commission d'attribution ont été validés à l'unanimité.

2) Validation du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2025.

- Validation du Compte Administratif

En l'absence de Monsieur Frédéric PRONCHERY, Président du CCAS, empêché, Madame Monique JACOB, vice-Présidente, présente le compte administratif de l'exercice 2025 à l'assemblée délibérante.

Le Conseil d'Administration, après avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents,

Approuve le compte administratif de l'exercice 2025, qui se présente comme suit :

- Dépenses de fonctionnement : 119 329.00€
- Recettes de fonctionnement : 203 688.00€

Soit un excédent qui ressort à : 84 359.00€

Décide de reporter le résultat en excédent de fonctionnement sur le budget primitif 2026.

- Dépenses d'investissement : 0.00€
- Recettes d'investissement : 0.00€

- Validation du Compte de Gestion

Sur présentation de la Vice-Présente du CCAS, Madame Monique JACOB, en l'absence de Monsieur Frédéric PRONCHERY, Président du CCAS, empêché, le Conseil d'Administration :

Approuve à l'unanimité de ses membres présents le Compte de Gestion, dont les Résultats sont conformes à ceux du Compte Administratif.

3) Reconduction du PRE sur le budget 2026.

Sur proposition de la Vice-Présente du CCAS, Madame Monique JACOB, en l'absence de Monsieur Frédéric PRONCHERY, Président du CCAS, empêché, le Conseil d'Administration, après avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres présents :

Décide de reconduire le Programme de Réussite Educative au budget 2026 :

Les montants suivants sont inscrits au Budget 2026 :

- | | |
|--------------------------------|------------|
| ○ Dépenses de fonctionnement : | 51 400,00€ |
| ○ Recettes de fonctionnement : | 51 400,00€ |
| Dont : | |
| - Subvention de l'état : | 14 000,00€ |
| - Subvention de la Commune : | 30 900,00€ |

4) Vote du BP 2026.

En l'absence de Monsieur Frédéric PRONCHERY, Président du CCAS, empêché, Madame Monique JACOB, Vice-Présidente, présente le budget primitif 2026 à l'assemblée délibérante :

Monsieur TATU questionne le budget de 4 000€ prévu pour l'hébergement d'urgence : sera-t-il suffisant alors que le CCAS a déjà engagé 1 270€ sur les deux premiers mois de l'année 2026 ? Le service explique que les budgets appartenant au même chapitre, dans la nomenclature comptable M57, sont perméables entre eux. Les nuits d'hôtels font partie du chapitre 65, comprenant les secours financiers et le Soutien Financier Retraité. Le budget global du chapitre prévoit une marge de sécurité suffisante pour répondre aux besoins, si les 4 000€ prévus pour l'hébergement d'urgence s'avèrent juste.

Le Conseil d'Administration, après avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres présents, **Approuve** le budget primitif de l'exercice 2026, qui se présente comme suit :

- | | |
|--------------------------------|-------------|
| ○ Dépenses de fonctionnement : | 153 024,00€ |
| ○ Recettes de fonctionnement : | 153 024,00€ |

Dont subvention de la commune : 54 665,00€

- | | |
|-------------------------------|--------|
| ○ Dépenses d'investissement : | 3 000€ |
| ○ Recettes d'investissement : | 3 000€ |

5) Point sur les aides CCAS de janvier et février 2026.

Présentation ci-jointe.

6) Examen des demandes d'aides financières.

- Une demande de renouvellement de Soutien Financier Retraité, annulée :

Les droits en attente ont été ouverts il y a 3 jours. L'habitante remercie le CCAS pour l'aide apportée le temps de l'ouverture de ses droits.

- Trois demandes de secours (loyer) :

La commission a prononcé trois accord pour un montant total de 1 276.99€.

Compte rendu distinct, réservé aux membres du Conseil d'Administration.

7) Questions diverses.

Les membres du Conseil d'Administration non élus sont invités à préparer, au sein de leur association, les candidatures pour le prochain mandat du CCAS.

Monsieur FOREST souhaite des précisions sur l'obligation de proposer 3 noms par associations. La réglementation demande au moins 3 noms, **uniquement dans la mesure du possible**. L'appel à candidature au niveau de Belleville-en-Beaujolais sera plus souple, pour s'adapter à notre réalité associative et ne pas freiner les candidatures.

Les associations sont invitées à ne pas censurer les candidatures, même sans 3 noms à proposer.

Pour rappel, la séance du 7 avril est maintenue uniquement pour l'étude des demandes de secours, afin d'assurer la continuité des missions du CCAS entre les deux mandats.

**Prochaine séance – commission des secours CCAS –
Mardi 7 avril 2026 à 18h15
Salle des conseils**

Monique JACOB,
Vice-Présidente du CCAS

Brigitte JULIEN,
Secrétaire du CCAS

